

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHATELAUDREN

Convocation du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Châtelaudren, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean Paul LE VAILLANT, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Etaient Présents : M. LE VAILLANT, M. BEROT, M. MARCELLINI,  
Me BOUDET, Me PHILIPPE, Me LE BELLEGUY, Me BERNARD,  
Me ECHIVAL, Me CIVI, M. LE CUZIAT, M. BRAULT, M. LE HIR,  
M. CROLAIS

Procuration : M. HOCHET à M. BRAULT

Absente excusée : Me CRISPOLTI

Secrétaire de Séance : M. Patrice BEROT

---

N° 1 - SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle le projet de schéma présenté par Monsieur le Préfet lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) en date du 13 octobre 2015, à savoir :

- Diminution de 30 à 9 intercommunalités,
- Renforcement des pôles constitués par les villes centres (Saint Briec, Lamballe, Dinan, Guingamp, Lannion et Loudéac) en permettant la transformation de 3 intercommunalités élargies autour de Guingamp, Lamballe et Dinan en Communautés d'Agglomération,
- Maintien d'une solidarité et d'une proximité entre les territoires intermédiaires axés sur les services aux personnes.

Par courrier en date du 14 octobre, Monsieur le Préfet invite les Collectivités concernées, en l'occurrence le Leff Communauté, à délibérer sur les propositions concernant le territoire, à savoir une fusion entre le Leff Communauté et Lanvillon Plouha. Ce territoire fusionné regrouperait 28 Communes et 30 667 habitants.

Par délibération en date du 5 novembre 2015, le Leff Communauté a émis un avis défavorable sur le projet de schéma présenté par Monsieur le Préfet. Le Leff Communauté a approuvé à nouveau la fusion des 3 Communautés de Communes (Lanvillon Plouha, Leff Communauté, Sud Goëlo) et demande à Monsieur le Préfet de soumettre ce projet à l'avis de la CDCI au 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Monsieur le Maire rappelle la pertinence de la fusion des 3 communautés de communes précitées. Il insiste sur la complémentarité des services, des compétences et des atouts des 3 communautés. De plus, il précise que ce périmètre aurait l'avantage de permettre au nouveau territoire de renforcer ses compétences, son attractivité et de se structurer.

Après discussion, le Conseil Municipal A L'UNANIMITE émet un avis défavorable sur le projet de schéma de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet.

POUR COPIE CONFORME  
LE MAIRE : Jean Paul LE VAILLANT



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Paul Le Vaillant', written over a horizontal line.